

Délibération n° 20260015**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
15	0	0

Date de convocation
16 mars 2026

Département

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOUT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de VIELMUR SUR AGOUT

Séance du Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain Milhau, Maire.

Présents : Argoud Julie, Duthoit Christine, Gayraud Alain, Françon Karine, Jasottes Aurélie, Laffond Mathieu, Lafon Corine, Levesque Laurent, Magnabal Yolande, Marmoiton Jean-Laurent, Michel Yannick, Peyre Olivier, Polo Céline, Terme Jonathan.

Absents :

Secrétaire de séance : Aurélie Jasottes

Objet : Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire,

Considérant que la commune de Vielmur sur Agout appartient à la strate de 1000 à 3499 habitants,

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :
 - indemnité du maire 55.7 % de l'indice brut 1027,
 - indemnité des adjoints 21.38 % de l'indice brut 1027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- à compter du 20 mars 2026, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 55.7 % de l'indice 1027 soit 2 289.56 € brut
 1er Adjoint : 21.38 % de l'indice 1027 soit 878.83 € brut
 2ème Adjoint : 21.38 % de l'indice 1027 soit 878.83 € brut
 3ème Adjoint : 21.38 % de l'indice 1027 soit 878.83 € brut

4ème Adjoint : 21.38 % de l'indice 1027 soit 878.83 € brut

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 26/03/2026

ID : 081-218103158-20260320-D_2026_0015-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Aurélie Jasottes

Le Maire,
Alain Milhau



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »